

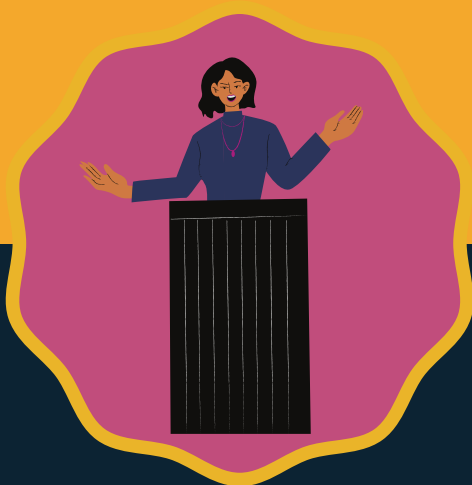
CHOISISSEZ LE.LA FUTUR.E PRÉSIDENT.E DE LA RÉPUBLIQUE

Du 10 avril au 24 avril 2022 auront lieu les élections présidentielles. Ces élections éliront le.la nouveau.velle Président.e de la République. C'est donc l'occasion de revoir les bases du fonctionnement de la vie politique en France.

Le.la président.e de la République est élu.e au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans.

POUR PARTICIPER AU VOTE IL FAUT:

- Être un.e électeur.trice
- Être inscrit sur les listes électorales



QUI PEUT VOTER ?

POUR PARTICIPER À UNE ÉLECTION, IL FAUT ÊTRE ÉLECTEUR.TRICE.
POUR CELA IL FAUT RÉUNIR 3 CONDITIONS:

**NATIONALITÉ
FRANÇAISE**

ÊTRE MAJEUR

**DROITS CIVILS &
POLITIQUES**

Le vote n'est pas obligatoire dans le système français. Pour autant, le vote répond à une obligation morale et sociale.



DATES IMPORTANTES DE L'HISTOIRE DU VOTE EN FRANCE:

1848 : Seul les hommes de 21 ans ont le droit de vote.

1944 : En France il faut attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour que les femmes obtiennent le droit de vote.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<http://8mars.info/en-france-les-femmes-obtiennent-le-droit-de>

COMMENT VOTER ?

POUR PARTICIPER À UNE ÉLECTION, IL FAUT ÊTRE INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections,
il faudra être inscrit avant le 4 mars 2022



POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES PLUSIEURS MOYENS SONT POSSIBLES:

INTERNET

COURRIER

MAIRIE



LES DOCUMENTS À FOURNIR:

Pour s'inscrire il faut remplir le formulaire Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou en ligne:

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>



Un passeport ou une carte d'identité

VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE DÉJÀ INSCRIT.E.S !

·Les personnes qui vont acquérir la majorité sont automatiquement inscrites sur les listes électorales sous condition d'avoir réalisé le recensement à partir de 16 ans.

·Les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française sont également inscrites automatiquement sur les listes électorales dès lors qu'elles sont majeures.

En cas déménagement, il est nécessaire de s'inscrire à la mairie du nouveau lieu de résidence.



COMMENT VÉRIFIER QUE JE SUIS INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Avant de se rendre aux urnes, il est possible de vérifier son inscription en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



GLOSSAIRE:

Electeur : personne qui peut participer à une élection.

Suffrage universel : Tous les citoyen.ne.s majeurs votent.

Le suffrage universel direct : c'est quand le peuple choisit lui-même ses représentant.e.s comme par exemple lors de l'élection du Président.e de la République.

Le suffrage universel indirect : c'est quand le peuple va élire des élu.e.s qui vont eux-mêmes élire leurs représentants.